

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	14	8
----	----	---

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, TISSIER Fabienne, SARREMIA Carine, PEREUILH Martine

Excusés : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, URRUTIBEHETY Baptiste, DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

26022026-3 : Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget assainissement

Le maire rappelle à l'assemblée que le CFU déjà instauré sur la commune à titre d'expérimentation en 2025 est désormais généralisé sur tout le territoire. Celui-ci remplace les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE : le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget assainissement et arrête ainsi les compte :

Pour : 8

Contre : 0

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu :	424 783.41 €
Réalisé :	57 676.35 €
Reste à réaliser :	12 869.62 €

Recettes :

Prévu :	424 783.41 €
Réalisé :	51 501.56 €
Reste à réaliser :	45 281.85 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu :	111 408.31 €
Réalisé :	8 982.73 €

Recettes :

Prévu :	111 408.31 €
Réalisé :	105 457.52 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 6 174.79 €
Fonctionnement :	96 474.79 €
Résultat Global :	90 300.00 €

Fait et délibéré à LAHONTAN, le 5 mars 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire



Patrice LALANNE